



**BANQUE
LAURENTIENNE**

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**Les succursales de la Banque Laurentienne acceptent les dons du public
pour le fonds de la Croix Rouge au profit des victimes du Tsunami**

Montréal, 30 décembre 2004 - La Banque Laurentienne a annoncé aujourd'hui que toutes ses succursales accepteront les dons du public pour le fonds « Tsunami et tremblement de terre en Asie du Sud Est » de la Croix rouge pour venir en aide aux victimes de la tragédie. Toute personne qui souhaite faire un don peut le faire dans n'importe quelle succursale de la Banque Laurentienne du 30 décembre 2004 au 28 janvier 2005. Les fonds recueillis serviront à fournir des biens de première nécessité tels que des abris, de la nourriture, de l'eau potable ainsi que du matériel médical.

À propos de la Banque Laurentienne

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne se situe au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe I) avec un actif au bilan de plus de 16 milliards de dollars et des actifs administrés de près de 15 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des petites et moyennes entreprises, et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto. L'adresse de son site Internet est www.banquelaurentienne.com

-30-

Pour renseignements :

Banque Laurentienne

Gladys Caron

Vice-présidente, Affaires publiques et communications

Bureau : (514) 284-4500, poste 7511

Cellulaire : (514) 893-3963

gladys.caron@banquelaurentienne.ca